

QUILLAN
ARINSAL (Andorre)
ALP 2500
FONT ROMEU



2023

Conforme au Code Sportif International FIA 2023

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes à la réglementation générale ACA (Automobil Club d'Andorra) 2023

Art.1 Organisation

L'Automobil Club d'Andorra organise un jumelage de la Montagne dénommé :
TROPHEE des PYRENEES

Avec la collaboration de : l'ASA Corbières, l'ASAC 66, Cerdanya Racing

Les organisateurs signeront une convention d'organisation avec le compromis de se soumettre aux accords et règlements pour l'année en cours.

Art.2 Comité d'Organisation

Président : MAROT Denis (ACA)

Membres : RIBOLLEDA Andreu (ACA), FRAISSINET David (ACA),
NATEWAJKO Christophe (ASA Corbières), AMAND David (ASA Corbières),
PÉREZ Guillem (Cerdanya), ROS Pere (Cerdanya)
FOURQUET Benoit (ASAC 66), HERVÉ Frédéric (ASAC 66)

Art.3 Concurrents et pilotes

Le Trophée des Pyrénées est ouvert à tous pilotes titulaires d'une licence (en cours de validité) nationale, ou régionale ou TP + extension à la journée pour les épreuves de 2nde division FFSA et Alp.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote et/ou d'un concurrent (Art. 3.14 du Code Sportif International).

Le TROPHEE des PYRENEES 2023 est ouvert au concurrents VHC

Art.4 Engagements

Tout pilote désirant marquer des points pour accéder au **classement de chaque épreuve et classement final** devra préciser sur le bulletin d'engagement de chaque épreuve.

La participation au TROPHEE des PYRENEES 2023 est gratuite.

La participation ne pourra pas être reçue sans l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art.5 Epreuves du Trophée des Pyrénées

La C/C Régionale et CFM 2 ^{ème} Div* de QUILLAN	26 et 28 Mai 2023
La C/C CFM 2 ^{ème} Division* d'ARINSAL (Andorre)	10 et 11 juin 2023
La Pujada Alp 2500	8 et 9 juillet 2023
La C /C Régionale de FONT ROMEU	05 et 06 août 2023

Art.6 Classement du Trophée et des pilotes

Tous les pilotes marqueront des points pour le trophée. Les points marqués pour le TROPHEE 2023 comptant pour la victoire finale sont ceux marqués à compter de la date de participation de la première épreuve.

A l'issue de chaque course sera établi un **Classement du Trophée** avec les points obtenus par chacun des pilotes.

Les points* seront comptabilisés comme suit :

Prime à la participation : Tout concurrent inscrit sur la liste des « autorisés à prendre part aux essais » à chaque épreuve marquera 5 points, Soit pour **un concurrent participant aux 4 C/C : 20 points** auxquels s'additionnent les points du classement.

Nombre de points par Groupe: (par épreuve)

Les points à distribuer par groupe sera en fonction des pilotes classés à la course. Le premier marquera les points du nombre de voitures classés et par ordre décroissant les suivants marqueront des points jusqu'au dernier classé. (Ex. 15 pilotes classés 1^{er} : 15pts, 2^{ème} : 14pts, 3^{ème} : 13pts, 15^{ème} : 1 pt.),



QUILLAN
ARINSAL (Andorre)
ALP 2500
FONT ROMEU



2023

Nombre de points par Classe: (par épreuve)

Les points à distribuer par classe sera en fonction des pilotes classés à la course. Le premier marquera les points du nombre de voitures classés et par ordre décroissant les suivants marqueront des points jusqu'au dernier classé. (Ex. 15 pilotes classés 1^{er} : 15pts, 2^{ème} : 14pts, 3^{ème} : 13pts..... 15^{ème} : 1 pt.),

Les points « prime à la participation », au groupeet à la Classe se cumulent.
Pour le classement de la course seront tenu en compte tous les pilotes engagés ou pas au trophée

Le classement avec les points marqués lors dechaque épreuve sera consultable sur les sites web de chaque organisateur.

Art.7 Prix

7.1 Prix par épreuve

Les pilotes vainqueurs de sont ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points sur l'épreuve.

7.1.1 Leader du trophée (Obligatoire) :

Le gagnant de chaque épreuve du Trophée recevra une veste ou gilet (similaire à la remise du maillot jaune au leader du Tour de France) et un adhésif pour la voiture.

7.1.2. Prix pour chaque épreuve. (Optionnel)

Des trophées ou des coupes pourront être remis au classement du TPY optionnellement a discrétion et à lacharge de l'organisateur.

7.1 Prix final championnat

Les pilotes vainqueursdu prix final sont ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves.

Le vainqueur du trophée des Pyrénées 2023 sera récompensé de 4 séjours week-end d'une valeur estimée de 250€ (un par chaque organisateur) de 2 nuits pour 2 personnes

1 ^{er} Prix	Trophée, 4 séjours d'hôtel et l'engagement de C/C Quillan 2024
2 ^{ème} Prix	Trophée et engagement C/C Arinsal 2024
3 ^{ème} Prix	Trophée et engagement C/C Alp 2500 2024

En cas d'exæquo le pilote la plus jeune sera déclaré vainqueur.

Un prix « féminine » sera décerné parmi les pilotes féminines inscrites classés au TROPHEE des PYRENEES 2023.

En cas d'exæquo la pilote la plus jeune sera déclarée vainqueur.
Elle sera récompensée par un Trophéeet un engagement gratuit à la C/C Font Romeu2024.

Les prix finaux par pilote sont nominatifs, non cessible, non échangeables, non monnayables et valable uniquement pour la saison 2024.

Art.8 Remise des prix

La remise des prix du Trophée des Pyrénées se fera lors de la remise des prix de la dernière C/C comptant pour le TROPHEE des PYRENEES 2023.

La présence, en personne, des pilotes est obligatoire sous peine de perdre son prix qui sera remis à son suivant immédiat dans le classement, si celui-ci est présent et ainsi de suite.

Le suivi du classement sera tenu par l'Automobil Club d'Andorra.



